



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-17/1-A

Date : 10 novembre 2000
FRANÇAIS

Original : Anglais

DEVANT LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le Juge Mohamed Shahabuddeen, Président
M. le Juge Lal Chand Vohrah
M. le Juge Rafael Nieto-Navia
M. le Juge Patrick Lipton Robinson
M. le Juge Fausto Pocar

Assistée de : Mme Dorothee de Sampayo Garrido-Nijgh, Greffier

Ordonnance rendue le : 10 novembre 2000

LE PROCUREUR

C/

ANTO FURUND@IJA

**CORRIGENDUM À LA DÉCLARATION DU JUGE LAL CHAND VOHRAH
JOINTE À L'ARRÊT RENDU PAR LA CHAMBRE D'APPEL LE 21 JUILLET 2000**

Le Bureau du Procureur :

M. Upawansa Yapa
M. Christopher Staker
M. Norman Farrell

Les Conseils de la Défense :

M. Luka S. Miseti
M. Sheldon Davidson

